



4 juillet 1991

---

SESSION ORDINAIRE 1990-1991

---

**PROJET DE DELIBERATION**  
**contenant la vérification de l'encaisse du Receveur**

**Rapport**  
**fait au nom de la Commission réunie du budget**  
**par M<sup>me</sup> DUPUIS**

---

---

Ont participé aux travaux :

*Effectifs* : M. de Lobkowicz, M<sup>mes</sup> de T'Serclaes, Dereppe, M. Duponcelle, M<sup>me</sup> Dupuis, M. Galand, M<sup>me</sup> Guillaume-Vanderroost, MM. Harmel, Hermans, M<sup>mes</sup> Huytebroeck, Jacobs, MM. Magerus, Maingain, Moureaux (Président), M<sup>me</sup> Mouzon, M. Parmentier, M<sup>mes</sup> Payfa, Willame.

*Suppléants* : M. Cools (supplée M<sup>me</sup> Lemesre et M. Hasquin), M. Cornélissen (supplée M. Clerfayt), M. Escolar (supplée M. Leduc), M. Paternoster (supplée M. Demannez), M<sup>me</sup> Willame (supplée M. Beauthier).

*Assistaient également aux travaux* : M. le Ministre Désir, des membres de son cabinet et des membres de l'Administration.

*Excusés* : MM. de Jonghe d'Ardoye, Guillaume.

Mesdames, Messieurs,

La Commission réunie a examiné le 2 juillet 1991, le projet de délibération contenant la vérification de l'encaisse du Receveur.

Le Ministre se réfère au document 4-IV A (1990-1991) n° 1. Le Collège demande à l'Assemblée de prendre acte de la vérification des encaisses effectuées, les 30 mars 1990 et 19 avril 1991. Il insiste sur les deux dates qui expliquent les différences constatées.

Aucun membre ne souhaitant intervenir ni dans la discussion générale ni à propos des articles, le projet mis aux voix, est adopté par 19 voix et 6 abstentions.

En sa réunion du 4 juillet 1991, la Commission a approuvé le rapport à l'unanimité des 14 membres présents.

*Le Rapporteur,*  
G. DUPUIS

*Le Président,*  
S. MOUREAUX